

# L'AMUF et l'UFMICT-CGT contre la réforme du statut de PH



## Communiqué de presse commun

Le 21 mars 2019, les députés ont approuvé la création, par voie d'ordonnance, d'un statut unique de Praticien Hospitalier, associé à la suppression du concours de PH, dans le cadre du Projet de Loi « Ma Santé 2022 ».

Il n'y aura plus que des PH titulaires et PH contractuels, et tous les PH pourront exercer en libéral à l'extérieur de leurs établissements, à hauteur d'une à deux journées par semaine, ce qui était interdit jusque-là pour les temps-pleins. De même, les praticiens libéraux pourront aussi exercer en tant que contractuels au sein de l'hôpital public. Il s'agit selon les promoteurs de ce projet de loi de « simplifier et adapter les recrutements à un exercice mixte en décloisonnant les parcours professionnels. »

La « simplification » du statut de PH commence avec la suppression du concours national de PH qui jusqu'à présent garantissait l'indépendance médicale et le contrôle par la puissance publique de modes de sélection et d'affectation des 50 000 PH qui forment l'ossature médicale de l'hôpital public en France.

Ce projet de loi n'est ni plus ni moins qu'une vaste entreprise de déstructuration du statut du corps des PH, ouvrant la voie à l'introduction de la seule loi du marché pour les futurs recrutements des médecins dans un contexte de pénurie médicale, sachant que la « main invisible » du marché ne favorisera pas dans ces conditions la venue des médecins vers un hôpital public rendu exsangue sur le plan financier mais œuvrera plutôt en faveur du privé où les rémunérations des spécialités les plus demandées seront deux à trois fois supérieures à celles du public. Et en plus de faire exploser le prix des médecins dans un mercato permanent, l'embauche basée sur l'argent va introduire une concurrence malsaine entre praticiens publics et libéraux, désorganisant complètement le travail des équipes hospitalières.

La « mobilité » tant glorifiée dans le projet de loi va aggraver la fuite des PH vers le secteur privé lucratif, fuite qui sera facilitée par la suppression annoncée de la clause de non-concurrence qui bien que pas toujours respectée limitait jusque-là ces départs. Là ce sera « *open bar* », mais dans un seul sens, vers le privé.

Ainsi toutes les barrières pour la privatisation de l'hôpital sautent : fin du concours de PH et contractualisation généralisée ouvrant la voie aux nominations arbitraires et liant les PH au bon vouloir de leur direction, concurrence sauvage entre établissements et cliniques privées au détriment du moins offrant sur le plan financier, exercice autorisé dans le privé pour tous les PH qui pourront ainsi « mettre un

peu de beurre sur les épinards » comment l'a si bien dit Mme Buzyn. En conséquence, les médecins mercenaires seront les rois du monde à l'hôpital public et les cieux forts argentés des cliniques à but lucratif vont se remplir de PH par la grâce du projet de loi de Mme Buzyn.

La destruction-privatisation de l'hôpital public est programmée par la fuite massive des PH, la dévalorisation de leur statut, avec l'introduction d'une « mobilité » qui n'ira que dans un seul sens : hors de l'hôpital public.

**L'AMUF et l'UFMICT-CGT condamnent ces mesures et demandent la suppression de l'article 6, réclament le maintien du concours national de PH et la revalorisation des rémunérations des PH, seuls à même d'améliorer les conditions de travail dans les hôpitaux publics.**

- - - - -

Contact presse : Christophe Prudhomme, porte-parole (06 83 25 98 90)

Sur le site de l'AMUF :

*Communiqué de presse commun*

*Commentez cet article, partagez-le sur les réseaux sociaux, discutez-en avec vos collègues*